



Compte-rendu Conseil de quartier Gare du 4 octobre 2016

Collège habitants :

Présents : Mme DUPONT, M. GOETZMANN, Mme GUERIN, Mme MOROT-SIR M. TRICOIRE, M. VAN DRAVIK

Excusée : M. GIE, Mme VANCOELLIE

Collège Elus :

Présents : M. PERIDON, Mme GEORGET, Mme RACKELBOOM, Mme GOTIN

Excusés : M. TCHIKAYA, M. SEDARD

Administration :

Présente : Mme LACOMBE

1. Validation du compte rendu du précédent conseil de quartier ;

2. Bilan du pique-nique.

Le temps n'était pas très encourageant. Toutefois quelques membres du collège habitants avec leur famille se sont installés et des habitants les ont rejoints quand ils ont su que le pique-nique était maintenu. L'ambiance était bonne et un couple d'habitants a ramené des jeux de société qui ont fait la joie des enfants. Des habitants sont passés prendre le café. Le prêt de table et banc par la mairie fut fort utile. Le pique-nique s'est terminé vers 18h. Pour la prochaine édition on restera sur une date fin-mai/début juin.

3. Sécurité devant l'école maternelle Beausoleil.

Depuis l'entrée en application du plan vigipirate et sa déclinaison dans les écoles, les parents ne sont plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire. Les entrées/sorties se font dorénavant au niveau du portail sur l'avenue de Quincy en face de l'allée des peupliers. En face du portail se trouvent des places de parking qui ont été neutralisées. Plusieurs parents ont signalé qu'un attroupement important se formait à l'entrée/sortie des classes notamment le mercredi à 11h30. Ceci gêne notamment la circulation des personnes souhaitant se rendre à l'école élémentaire obligeant parfois à empiéter sur la route. Des inquiétudes ont été formulées étant donné le trafic automobile important sur l'avenue de Quincy. Le problème de l'attroupement des parents est difficile à résoudre dans la mesure où le portail de l'école est en retrait par rapport à la clôture/haie, les parents doivent s'avancer pour être vus des enseignants. Ces derniers doivent avoir un contact visuel avec les parents avant de les laisser sortir. Il faut noter que depuis l'année dernière les enseignants avaient mis en place une sortie en ordre décalée. Les petites sections sortent en premier ensuite les moyennes sections et les grandes sections. Malgré cela les attroupements persistent. Des membres du conseil de quartier ont rappelé que les parents ne devaient pas rester devant l'école une fois qu'ils avaient récupéré leurs enfants et que le directeur devrait le rappeler dans un mot dans le cahier de liaison. D'autres membres ont demandé à ce qu'une place de parking, celle en face du portail, soit comblée et qu'une barrière soit installée au bord du trottoir pour éviter les débordements accidentels sur l'avenue. Cette idée n'est pas retenue. Il faut

préciser que l'installation de barrières pourrait également être source d'accident si les enfants montaient dessus et basculaient coté route.

4. Circulation autour de la place Hottinguer.

C'est un secteur très actif comprenant l'accueil périscolaire, le bar-tabac, la pizzeria et la nouvelle maison médicale. La place Hottinguer est un legs du Comte Hottinguer de 1884 qui a demandé à ce que cet endroit reste un espace vert. Afin de tenir compte des différentes contraintes, la place va être en partie réaménagée. Un projet a été présenté au conseil de quartier avec des travaux prévus avant la fin de l'année. Le chemin de terre intérieur qui est parallèle à l'avenue de Quincy va être remplacé par 10 nouvelles places de parking plus une place pour Personnes à Mobilité Réduite. Les voitures rentreront par le chemin devant l'accueil périscolaire et sortiront rue de la forêt juste après l'arrêt de bus.

5. Nuisances au carrefour rue de la République/rue Sommeville

Depuis quelques temps des personnes en moto effectuent des acrobaties se mettant en danger ainsi que les automobilistes. Bien que ce comportement ne soit pas acceptable, les services municipaux sont dans l'incapacité d'intervenir. Une consigne du ministère de l'Intérieur à la police nationale demande à ne pas pourchasser les motards. Comme la police municipale doit obéir aux consignes de la police nationale, la police municipale ne peut donc pas intervenir. Des caméras de sécurité sont installées dans la commune et il est demandé si elles peuvent être utilisées pour identifier les personnes indécates. Il est rappelé que les vidéos de ces caméras ne peuvent être accessibles que dans le cadre d'une procédure judiciaire après dépôt de plainte.

6. Nuisance au parking Beausoleil

Suite aux discussions lors des précédents conseils de quartier sur les nuisances dans ce secteur, les lumières des porches du bâtiment des associations s'éteignent à 23h30. Toutefois des riverains ont signalé que des individus utilisaient les phares des voitures pour s'éclairer. Comme cela s'est produit durant l'été et qu'il faisait chaud, il a été décidé d'attendre pour voir si cela persistait. Il est suggéré aux riverains témoins de telles situations de contacter directement le commissariat de Moissy Cramayel.

7. Déchets rue des acacias.

La mairie est consciente de cette nuisance et a engagé une discussion avec les commerçants. Il est précisé que le nettoyage de la voirie va être transféré au SIVOM (voir magazine *Rencontre*) le 1^{er} janvier 2017. Le personnel communal pourra ainsi plus se consacrer aux endroits difficiles d'accès. Les membres du collège habitants rappellent qu'ils devaient recevoir le plan de répartition des poubelles publiques afin d'améliorer la répartition actuelle et de signaler les endroits où elles font défaut.

8. Eclairage public rue de la forêt.

La commune s'est dotée d'un programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public. A la date du conseil de quartier, il n'est pas prévu un remplacement à court terme au niveau de la rue de la forêt. Toutefois, les habitants signalent que l'efficacité de l'éclairage est faible car de nombreux luminaires sont entourés de branchage. Si bien que la visibilité est nulle sur le côté gauche de la rue de la forêt en allant vers la forêt entre le rond-point et la rue Molière. Cette problématique sera revue lors de la taille annuelle des arbres.

Le problème de vitesse dans cette rue est également soulevé.

9. Point sur la fibre optique

La commune a été « oubliée » lors du déploiement du câble à Sénart. Notons qu'en 2015, Sénart a adhéré au syndicat Seine-et-Marne numérique. C'est SFR qui est l'opérateur en charge du déploiement du haut débit à Combs-la-Ville. Après discussion avec l'opérateur, un agenda a été annoncé avec la pose d'armoire de dispatching entre octobre et décembre 2016. Les premiers foyers devraient être connectés à la fin du 1^{er} semestre 2017.

Prochain conseil de quartier le 1^{er} décembre 2016

Prochaine réunion des co vice présidents le mardi 15 novembre 2016

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de quartier,

Le Co-Vice Président,

Frédéric PERIDON

Ludovic TRICOIRE